

Protocole d'accueil des usagers

Piscine Neuville 2021

Des mesures spécifiques à la période de pandémie sont mises en place au sein de la piscine intercommunale de Neuville. Ces mesures sont précisées dans le guide de recommandation publié et mis à jour par le ministère chargé des sports ([Le site du ministère chargé des Sports](#)). L'évolution des décisions sanitaires en matière de pratiques sportives est à suivre sur [Décisions sanitaires au 20/03/2021 - \(sports.gouv.fr\)](#).

L'ensemble du protocole d'accueil au sein de la piscine de Neuville est guidé par la nécessité de respecter les règles de distanciation sociale, soit :

- 2m entre chaque personne en dehors des bassins
- 4m² de bassin par personne dans petit bassin et la pataugeoire
- 6m² de bassin par personne dans le grand bassin
- Une limitation maximale des croisements entre les personnes, dans et en dehors des bassins

Organisation des ouvertures au public :

- La jauge de fréquentation maximale de l'établissement est fixée à 50 par espace de baignade, soit 100 personnes en instantané au total.
- Les créneaux d'ouverture au public seront multipliés et une désinfection de tous les points contact sera effectuée avant chacun de ces créneaux.
- Un sens de circulation (aller/retour) sera mis en place dans la zone de vestiaire afin d'éviter les croisements entre personnes.
- Les vestiaires collectifs seront utilisés en tant que vestiaires individuels par le public et les clubs.

Protocole à respecter par le **public** pour accéder aux bassins :

- Les portes ouvriront à l'heure du début du créneau, pas avant
- Je porte le masque et je respecte la distanciation sociale dans la file d'attente
- Je me désinfecte les mains en entrant dans l'accueil de la piscine
- Je donne mon nom, mon prénom et l'espace que j'ai réservé à l'agent de caisse
- Je règle mon entrée
- L'agent de caisse me donne un bracelet de couleur qui correspond à la zone que j'ai réservée
- Je me déchausse dans la zone de déchaussage et je garde mes chaussures avec moi
- Je me change dans les vestiaires situés à droite du pédiluve
- Les casiers sont condamnés, je garde mon sac avec moi et me dirige vers les douches
- Je me désinfecte les mains avant de rentrer dans la zone de douche
- Je jette mon masque (si besoin) dans la poubelle prévue à cet effet à l'entrée de la zone de douches
- Je prends ma douche (je peux accrocher mon sac aux portes manteaux prévus à cet effet)
- J'accède aux plages des bassins
- Je dépose mon sac sur les plages, sur les zones prévues à cet effet
- Je peux aller me baigner ou m'installer sur les plages ou l'espace de pelouse

- Au retour, je fais le même chemin en sens inverse, en utilisant la zone de vestiaire fléchée pour le retour
- En sortant de la piscine, je dépose mon bracelet dans le bac prévu à cet effet

Protocole à respecter par les **clubs** pour accéder aux bassins :

Afin d'éviter le croisement des personnes, une zone de vestiaire extérieure pourra être mise en place sur la terrasse de la piscine, via un accès directement par le portillon vert de la piscine et sans passer par la zone d'accueil de la piscine. Le cas échéant, cette zone comprendra deux tentes tivoilis, l'une réservée aux femmes, l'autre aux hommes.

En dehors de ces créneaux, les clubs devront respecter le protocole suivant :

- Je porte le masque
- Je me désinfecte les mains en entrant dans l'accueil de la piscine
- Je me déchausse dans la zone de déchaussage et je garde mes chaussures avec moi
- Je me change dans les vestiaires situés à droite du pédiluve
- Les casiers sont condamnés, je garde mon sac avec moi et me dirige vers les douches
- Je me désinfecte les mains avant de rentrer dans la zone de douche
- Je jette mon masque dans la poubelle prévue à cet effet à l'entrée de la zone de douches
- Je prends ma douche (je peux accrocher mon sac aux portes manteaux prévus à cet effet)
- J'accède aux plages des bassins
- Je dépose mon sac sur les plages, sur les zones prévues à cet effet
- Je prends part à ma séance de natation
- Au retour, je fais le même chemin en sens inverse, en utilisant la zone de vestiaire fléchée pour le retour

Protocole à respecter par les **établissements scolaires** et les éventuels **accueils collectifs de mineurs** pour accéder aux bassins :

- Si j'ai 6 ans ou plus, je porte le masque à l'intérieur de l'établissement
- Je me désinfecte les mains en entrant dans l'accueil de la piscine ; un distributeur de gel hydro alcoolique (à pied) sera disponible dès l'entrée de la piscine et un personnel de l'établissement veillera systématiquement à la désinfection appliquée des mains de chacun des enfants, accompagnateurs, enseignants ou animateurs
- Je me déchausse dans la zone de déchaussage et je garde mes chaussures avec moi
- Je me change dans le vestiaire collectif réservé exclusivement à ma classe
- Je laisse mon masque, mon sac de piscine, ma serviette et mes chaussures dans le vestiaire dans lequel je me suis changé, en respectant un espace d'un mètre entre mes affaires et celles de mes camarades ; le masque doit être enlevé uniquement au signal de l'enseignant, au moment même d'aller prendre la douche
- Je rejoins la zone de douche et je prends ma douche en respectant une distance de 2m avec mes camarades
- J'accède aux bassins
- Au retour, je fais le même chemin en sens inverse et en respectant chacune des étapes de l'allée (douche avec distance de 2m, port du masque dès l'entrée dans le vestiaire, rechaussage dans la zone d'accueil et désinfection des mains avant de ressortir de l'établissement)

Pour compléter, l'accueil **des établissements scolaires** et des éventuels **accueils collectifs de mineurs** devra se faire dans le respect des principes suivants :

- Aucun brassage des classes dans la constitution des groupes
- Une seule classe par zone de baignade ou par bassin
- Sera effectuée une désinfection de tous les points contacts avant chaque créneau scolaire ; le temps de cette opération sera au minimum de 20minutes
- Pas de croisements physiques entre les groupes de deux créneaux différents
- L'utilisation des toilettes située à l'entrée de la zone de douche ne pourra se faire qu'à tour de rôle, à raison d'un enfant par zone de toilette (une zone fille / une zone garçon) ; il est recommandé aux enseignants d'imposer un passage aux toilettes de l'école à tous les enfants avant de prendre le bus pour venir à la piscine
- Dans les zones de douches, des distributeurs de savon sont à la disposition des élèves et des éventuels accompagnants
- Les maîtres-nageurs sauveteurs ainsi que les personnels d'accueil ou d'entretien seront systématiquement masqués
- Un affichage complet, et tout au long du chemin du baigneur, sera mis en place dans les différents espaces de l'établissement afin de préciser les différentes règles liées à la situation sanitaire ; aussi, une signalétique est mise en place pour préciser les zones ou les équipements condamnés comme les sèche-cheveux, les casiers, une douche sur deux ou encore certaines zones de banc
- Chaque jour une désinfection complète des locaux est effectuée par les personnels de la Communauté de Communes ; entre chaque créneau d'utilisateur une désinfection complète de l'ensemble des points de contact est effectuée par cette même équipe
- La désinfection complète quotidienne des locaux comprend : aération des locaux ; désinfection des sols ; des vestiaires ; des sanitaires ; des douches ; désinfections du mobilier et du matériel
- Seuls les bonnets de bain et lunettes de natation sont autorisés à être emmenés jusque dans les bassins. Ces équipements ne pourront être prêtés d'un enfant à un autre.